



ASSEZ DE PAROLES, ON VEUT DES ACTES !

Dans le cadre des revendications nationales des « **Policiers Municipaux en Colère** » portant sur une revalorisation du régime indemnitaire et une amélioration des conditions de départ en retraite, l'**exécutif Strasbourgeois**, par le biais de Mme la Maire, nous a **affiché un soutien sans faille** : courriers à plusieurs Ministres, prise de positions dans la presse et vote à l'unanimité du Conseil Municipal d'une motion de soutien à nos revendications...

Néanmoins, à STRASBOURG, discours et actes sont deux mondes différents !!!

Par son décret n° 2024-614 du 26 juin 2024, la montagne a finalement accouché d'une souris : seul le RI a été pris en compte. L'application hétérogène des règles édictées génère au niveau national et local des disparités inadmissibles. Seul point positif de ce décret : annihiler la possibilité de voir se faire retoquer la part « supra-légale » de notre rémunération.

Malgré plusieurs réunions et les propositions concrètes de l'intersyndicale, l'Administration Générale persiste à vouloir imposer sa vision du régime indemnitaire des policiers municipaux. Nous avons insisté sur le fait que les policiers municipaux sont attachés, de par leurs fonctions, à un respect du cadre réglementaire, rien n'y fait ! L'Administration Générale nous impose une part « supra-légale » dans notre rémunération mensuelle alors même qu'une solution légale, sécurisée et pérenne existe et Nous l'avons démontré ! Sont évoquées des contraintes budgétaires (auxquelles nous avons apporté des solutions) et « l'équité de traitement » entre agents de la collectivité... L'Administration oublie (sciemment ?) de préciser que l'ensemble des agents de l'Eurométropole de Strasbourg vont obtenir en 2025 une revalorisation de la prime d'avril, dont sont exclus les policiers municipaux ! Équité de traitement ??!... De plus, l'Administration souhaite mettre en place un système de différenciation entre agents, selon vos horaires ou votre fonction. Une NBI Quartier Prioritaire de la Ville pour les uns, rien pour les autres, une reconnaissance de la fonction d'encadrement pour nos « B » en augmentant leur « prime d'encadrement », tout en diminuant leur sujétion de roulement (pas de perte, pas de gain...), une rémunération mensuelle supra-légale pour mieux la supprimer plus tard, etc....

En clair et pour faire simple, Si la problématique n'est pas budgétaire, il faut en conclure qu'il s'agit d'une position politique. Est-ce sur les conseils avisés (ou non) de notre Administration Générale ou sur un futur projet de réorganisation du service envisagé par notre Direction ?

Nous ne sommes pas en mesure de répondre à ces questions... Mais le temps presse...

Notre Exécutif aura la charge d'informer Monsieur le Préfet de la non-contribution des Policiers municipaux à l'effort sécuritaire du Marché de Noël.

Pour l'ensemble des raisons évoquées, l'intersyndicale de la Police Municipale de Strasbourg maintient son préavis de grève du 27 novembre 2024 au 18 décembre 2024 (préavis reconductible) et appelle l'ensemble des agent-es à manifester leur mécontentement.

C'est maintenant que se joue l'avenir de la Police Municipale Strasbourgeoise.